

Québec, ce 14 juillet 2016



Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie, 800 Place Victoria
2^e étage, bureau 255, Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**PAR COURRIEL
SEULEMENT**

Objet : **DEMANDE D'APPROBATION PROVISOIRE
DE L'ARTICLE 13.1.1 DES CONDITIONS DE SERVICE
D'ÉLECTRICITÉ;
Dossier R-3964-2016;
Présence à l'audience du 19 juillet 2016.**

Chère
consoeur,

Nous avons pris connaissance de la demande du Distributeur et de la DDR soumise dernièrement. Nous ne serons pas présents à l'audience du 19 juillet prochain. La proposition soumise au tribunal soulève des questionnements importants comme le démontre la DDR numéro 1 de la Régie mais nous sommes d'avis que le caractère provisoire de ces amendements et la nécessité d'une application rapide de ceux-ci permettent une analyse plus « allégée » .

Comme mentionné dans notre positionnement 6.18 nous avons certaines réserves sur la proposition. Voici la transcription de notre position :

Pas d'accord à moins de...

Hydro-Québec devrait donner aux clients visés par l'article 13.1.1 un délai raisonnable, au minimum 8 jours, pour donner accès ou modifier leur installation afin qu'elle soit conforme aux normes. Nous comprenons qu'il s'agit d'une

demande d'application provisoire d'Hydro-Québec pour éviter aux clients visés par l'article 13.1.1 des interruptions de service d'électricité prescrites par les CSÉ actuelles, selon une interprétation du Distributeur:

"Exemples de raisons de la difficulté d'accès lors d'un remplacement de compteur

- travaux requis pour permettre à Hydro-Québec d'accéder au compteur*
- compteur barricadé*
- refus d'accès par le client*

Moyen permis par les conditions de service actuelles dans ces cas

- Interruption du service d'électricité dans tous les cas" (Source: pièce HQD-13, document 1, page 22).

Nous soulignons cependant que nous sommes disponibles si la Régie considère notre présence utile au déroulement de l'audience du 19 juillet.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau
Avocat
ACEF de Québec

Copie au Distributeur
et intervenants par
courriel.